



La Chronique de Carrouges

Page 1
Edito

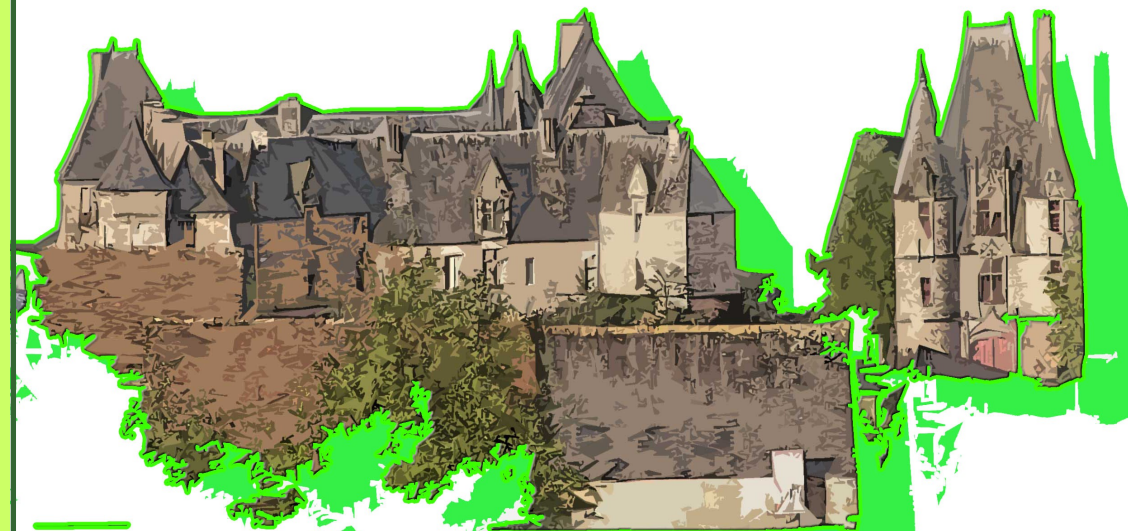
Pages 2 et 3
**Conseil
Municipal**

Page 4 à 7
**Histoire
locale**

Page 8
**Commerces
et artisans**

Pages 9 à 11
Animations

Page 12
**Numéros
utiles**



Edito

Mes chers concitoyens, chers amis,

Dans ce numéro de la Chronique de Carrouges vous pourrez prendre connaissance d'un certain nombre de délibérations prises lors des conseils municipaux de 2017 et qui vous concernent directement.

Cela va faire bientôt un an que la CDC du Bocage Carrougien a fusionné avec celle du Pays Fertois pour constituer une nouvelle entité. Force est de dire que pour l'instant l'harmonie ne règne pas au sein de celle-ci avec pour conséquence directe pour la commune une restitution des compétences qui concernent les sports, les loisirs et la vie associative, la fermeture de l'espace public numérique et de la maison des associations au public. Ces décisions, même si elles ont été votées, restent de notre point de vue illégales et sont contestées en justice. Avec certitude elles aboutiraient à un démantèlement de notre territoire.

Nous devons nous battre pour notre commune, centre de vie rural alors que certains veulent tout miser sur les centres urbains. La politique du gouvernement impose l'austérité financière à toutes les collectivités territoriales en leur imposant le redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Pourtant à Carrouges, beaucoup reste à faire : aménagement du bourg, rénovation de la salle polyvalente afin que celle-ci puisse accueillir de nombreuses activités dans des conditions acceptables par tous.

Votre conseil municipal est résolument tourné vers l'avenir, et nous nous employons à convaincre nos voisins habitants des communes qui nous entourent à créer ensemble une commune nouvelle.

Puissent tous ces projets aboutir.

Il me reste à vous souhaiter de très bonne fêtes avec vos familles et vos amis.

Amicalement.
Christian Thibouville

VIE ET ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous ne le répéterons jamais assez : les séances de Conseil municipal sont publiques, et tout citoyen peut y assister. C'est le moyen le plus sûr de savoir exactement ce qui se passe, plutôt que de prêter l'oreille à des on-dit involontairement erronés ou ... volontairement malveillants.

Plutôt que de donner un compte rendu détaillé de chaque séance du conseil, il nous paraît préférable, pour une meilleure compréhension de la vie et du devenir de la commune, de présenter pour chaque question une vue de l'évolution des problèmes et des solutions abordés lors des séances (21 février - 7 mars - 11 avril - 23 mai - 30 juin qui ont eu lieu depuis la parution de notre dernier Bulletin (n°25 de février 2017). Les séances de septembre, octobre, novembre et décembre seront résumées dans le prochain numéro. Bien entendu, nous ne rapportons pas tous les détails, nous contentant de ce qui est susceptible d'intéresser un public assez large ; pour le reste, il est toujours possible de consulter à la mairie les procès-verbaux officiels. Nous suivrons, pour évoquer les diverses questions, le plan de l'ordre du jour commun à toutes les séances.

URBANISME**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

M. le Maire présente au Conseil (21/02) le document relatif à l'arrêt du projet et demande de l'adopter. Il rappelle pour cela les objectifs de la révision du PLU, le débat qui a eu lieu au sein du conseil (24/05/2016) sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les éléments essentiels du projet. Il insiste sur le bilan de la concertation mise en œuvre (mise à disposition du dossier en mairie, lettre d'information, réunions publiques, etc) qui a fait ressortir les points suivants :

Les constructions : L'intérêt historique de la ville est mis en avant, mais, par rapport à ce patrimoine, les avis sont nuancés. Certains sont sensibles à la nécessité de promouvoir de nouvelles constructions pour conserver une attractivité du territoire ou déplorent les lacunes du parc d'habitat actuel, plus particulièrement dans le centre ancien, peu adapté aux besoins des ménages en perte de mobilité ou aux jeunes ménages recherchant un jardin.

Les activités économiques : La question de l'attractivité économique du centre bourg a donné lieu à plusieurs remarques : les habitants constatent et déplorent la fragilité des commerces présents autour de la place Leveneur. La nécessité du maintien de ce pôle est mise en avant et beaucoup reconnaissent que le maintien de la population est une des conditions de la bonne santé du commerce et du maintien des équipements publics.

Les activités touristiques : La création d'une ceinture piétonne est évoquée pour stimuler l'activité touristique. Tout le monde s'accorde à trouver importante la mise en valeur du centre historique. Chacun a conscience des atouts touristiques de la ville, liés aux espaces naturels et au patrimoine bâti. Les habitants ont fait savoir qu'ils souhaiteraient que leur territoire fasse l'objet d'une réflexion globale sur le développement du tourisme et notamment sur la manière de recevoir les touristes visitant le château de Carrouges.

Les milieux naturels et les acteurs agricoles : La préservation des espaces naturels sur le territoire a fait l'objet de nombreux débats avec les acteurs agricoles qui considèrent que cette protection serait un obstacle au bon fonctionnement de leurs exploitations. A ce titre, deux réunions spécifiques ont eu lieu, afin d'expliquer la démarche et de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux agricoles dans le futur PLU. Cela a notamment conduit à la suppression de la trame bleue proposée initialement (secteur Np) mais également à une adaptation de la règle pour la préservation des haies bocagères et des accès aux parcelles agricoles.

Les contributions personnelles : Le cahier de concertation et les courriers adressés aux élus ont collecté un certain nombre de demandes particulières de propriétaires souhaitant que le PLU prenne en compte les problèmes qu'ils rencontrent dans la réalisation de leurs projets ou de nouvelle construction. De nombreuses remarques ont été émises par les acteurs agricoles sur le règlement graphique et plus particulièrement sur la détermination de la zone naturelle et des éléments du patrimoine naturel identifié. Différentes observations ont été formulées pour de légères modifications de zonage, au sein des zones UA, UB, pour une meilleure cohérence avec le tissu existant. Dès lors que ces demandes étaient cohérentes, elles ont été acceptées par la commune.

Des réserves ayant été émises sur l'intérêt de réserver un emplacement sur les champs du milieu pour réaliser la ceinture piétonne, le conseil a décidé de supprimer cet emplacement réservé, contraignant pour l'activité agricole, et de réfléchir à un aménagement sécurisé le long de la RD 2. Des remarques ont été émises également sur le classement en secteur UB de la zone d'activité, notamment en limite de la zone urbanisée en direction de la Ferté-Macé. Le Conseil a néanmoins décidé le maintien en secteur UB, considérant possible le développement d'activités compatibles avec une zone d'habitat.

Une enquête publique, pour recueillir l'avis de la population sur le projet de révision du PLU, est ouverte depuis le 17 octobre jusqu'au lundi 20 novembre à 17 h. Un registre d'enquête est à disposition sur le site <https://www.registre.fr/plu-carrouges> et en Mairie.

FINANCESAPPROBATION DES COMPTESADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

Après présentation des comptes de gestion par M. le Maire et des comptes administratifs par M. DUBRULLE, doyen de l'assemblée, le Conseil (07/03) accepte à l'unanimité, dans leur globalité, les comptes pour les différents budgets, dont les résultats à la clôture de l'exercice 2016 sont similaires à ceux de 2015. Le détail est consultable en mairie.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le Conseil (07/03) , après avoir répondu aux différentes demandes, arrête les subventions comme suit, en € : Amicale des Sapeurs Pompiers : 100 - Anciens Combattants : 65 - Anim Carrouges : 1500 - Anim Carrouges (exceptionnelle) : 1000 - Ass PARENTS ELEVES : Collège : 350 - Sacre Cœur : 110 - Ecole publique : 110 - Carrouges Moto : 200 - Carrouges Moto Noel : 900 - Club de l'Amitie : 130 - Comite de Jumelage carrougien : 1000 - Plaisir des Ages : 500 - Radio Coup de Foudre : 500 - Secours Catholique : 90 - Secours Populaire Français : 90

OPERATIONSMAISON MEDICALE

Le conseil, en sa séance du 15 novembre 2016, autorisait M. le Maire à lancer un appel d'offres pour les travaux d'extension des locaux de la maison médicale, dirigés par M. LORGEUX, maître d'œuvre. Après ouverture des plis et délibération, le conseil (21/02), à l'unanimité, confie la réalisation de ces travaux aux entreprises suivantes :

- Gros œuvre : SNTPF - La Selle-la- Forge
- Charpente bois : LORET - Briouze
- Menuis. extér. : DESLANDES - La Ferté-Macé
- Plomberie : SCF - La Ferté-Macé
- Electricité : GIRARD - St Martin des Landes
- Sol-Peinture : LEVERRIER - St Georges des Groseillers

et approuve, pour couvrir la dépense totale (144 251.88 € TTC), un emprunt de 150 000€. A la demande de Mme le Préfet, cet emprunt ne sera souscrit qu'après le vote du budget primitif (07/03) .

Pour faire face à la menace de désertification médicale que font planer sur Carrouges les départs annoncés de plusieurs médecins et les difficultés pour les remplacer, le Conseil (11/04) autorise M. le Maire à recruter un médecin par le biais d'un prestataire de service (ERAI MONDE, de LYON), avec inscription de la dépense au budget primitif.

Suite à un cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du 06 au 07 avril 2017, le Conseil (30/06), sur proposition de M. le Maire, accepte le devis de l'entreprise SMA de Saint Martin des Landes (2198.40€ TTC) pour le remplacement de la baie coulissante du cabinet du kinésithérapeute, et demande que la commune se porte partie civile dans cette affaire, lors d'une procédure

prévue le 09 novembre auprès du tribunal correctionnel d'Alençon.

LOCAUX DE LA GENDARMERIE

Un acquéreur potentiel s'étant fait connaître pour les locaux libérés par la fermeture de la gendarmerie , le Conseil (21/02) , après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que les différentes estimations faites par les professionnels de l'immobilier sont identiques, fixe le prix de vente de l'ensemble (bureaux et deux logements attenants) à 80000€ (prix à débattre). Le Conseil (23/05) autorise M. le Maire à louer un logement rénové dans les bâtiments annexes à titre gratuit, les charges incombant au locataire, pour une période de 6 mois, au Dr SANCHEZ, nouvellement arrivé sur Carrouges, et sollicite des devis pour meubler le local et changer deux portes abîmées.

ECOLES

Plusieurs entreprises ayant répondu à l'appel à concurrence lancé pour la réfection de la toiture de l'école maternelle, le Conseil (21/02) retient l'entreprise DELVALLE GONDOIN, mieux-disant, à condition que celle-ci diminue le montant des travaux du fait de l'attribution complète du chantier, et demande un planning des travaux. L'entreprise ayant revu son devis à la baisse, le Conseil (23/05) l'accepte pour un montant total de 44 037.16€TTC.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les derniers travaux prévus pour l'enfouissement des réseaux étant programmés pour l'année prochaine, le Conseil (23/05) demande que soit inscrit également l'enfouissement de la ligne moyenne tension. Par ailleurs, le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques devant s'achever prochainement, le TE61a proposé d'étudier l'opportunité de former un groupement de commande à l'échelle du département pour l'achat mutualisé de véhicules électriques. Le Conseil (23/05) demande le renvoi du questionnaire faisant part du besoin d'un véhicule utilitaire pour la commune.

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE

En raison de la montée en nombre des vols et dégradations sur la commune, M. le Maire demande au conseil (11/04) de se prononcer sur l'urgence de l'installation d'un système de surveillance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à lancer un appel à concurrence auprès de différentes entreprises spécialisées pour effectuer une étude. Des caméras pourront être installées à proximité des bâtiments (écoles, maison médicale) et équipements communaux (containers poubelles notamment). Les contrevenants risqueront des amendes.

C'est arrivé, un jour, à Carrouges



Vous ayant fait découvrir l'histoire de toutes les rues de notre bourg, dans les précédents numéros de ce bulletin, nous vous proposons, à présent, de revisiter quelques-uns des faits divers les plus marquants, survenus sur notre territoire de Carrouges.

Tiré des archives du Journal Ouest-éclair

22 mai 1933 : CRIME ? SUICIDE ? LE MYSTERE PLANE SUR CE DRAME

Un drame encore mystérieux vient de jeter l'émoi parmi la population de Carrouges et des environs.

Samedi 21 mai 1933, vers 20 h. 15, M. Pichonnier, hôtelier à Carrouges, circulait en auto accompagné de son fils, sur la route de Carrouges à Sées. Après avoir quitté Carrouges, ils montaient la côte qui longe le bois des Montgommerys lorsque soudain, leurs regards furent attirés par une auto montée sur le talus, venue échouer sur les terrains vagues situés du côté gauche de la route. Ils stoppèrent. Il était environ 20 heures.

Se rendant compte qu'un accident avait dû se produire, ils s'empressèrent de se rendre près du véhicule : un spectacle impressionnant s'offrit à leur vue.

Par la portière gauche avant de l'auto, entr'ouverte, sortait le corps d'un jeune homme de forte stature. La tête était ensanglantée. Seules les jambes restaient dans le véhicule, les pieds reposaient toujours sur les pédales.

M. Pichonnier s'en alla en toute hâte prévenir les gendarmes de Carrouges et, sans tarder, le maréchal des logis chef Garins, accompagné des gendarmes George et Morin, se rendit sur les lieux.

Les premières constatations

L'endroit où les gendarmes découvrirent l'auto fait partie de la commune de Saint-Sauveur-de-Carrouges. Il est situé à 4 kilomètre 500 de Carrouges, après le croisement avec la route qui mène à Goult. Les représentants de la loi purent d'abord constater que le cadavre était encore chaud et ils n'eurent pas de peine à l'identifier. Il s'agissait de M. Cholet Pierre, âge de 24 ans, originaire de La Ferté-Macé où il résidait. M. Cholet étant au service d'une maison de confection de Sées pour laquelle il

circulait toute la semaine comme voyageur de commerce. Samedi soir, venant de Sées, il regagnait sans doute La Ferté-Macé.

Les gendarmes découvrirent sous les pieds du cadavre un revolver dont le chargeur était encore chargé de ses six balles.

L'auto était en piteux état

Le corps fut transporté à la Mairie de Carrouges par M. Lebouc et c'est M. le docteur Tremblin qui constata le décès. L'examen de la tête ensanglantée du cadavre lui permit de découvrir que la mort avait été occasionnée par une balle de revolver entrée sous l'oreille droite et sortie par la tempe gauche. La douille trouvée dans la voiture correspondait bien au calibre du revolver découvert.

Un deuxième constat eut lieu ensuite sur les lieux de l'accident et les gendarmes trouvèrent à ce moment une douille de revolver percutée.

Toutes les suppositions sont permises. M. Cholet aurait-il été attaqué par quelqu'un qui se trouvait avec lui, dans la voiture, ou le coup aurait-il été tiré par une personne qui attendait M. Cholet sur la route et aurait ensuite placé le revolver dans la voiture, voulant faire croire à un suicide ? Aucun fait nouveau n'a permis jusqu'à maintenant de trancher la question.

La gendarmerie continue son enquête.

Troublantes remarques

S'agit-il là d'un simple suicide ? C'est loin d'être sûr. En effet. M. Cholet était de tempérament très gai et possédait de nombreux amis.

Et puis, n'est-ce pas singulier que le coup ait été tiré un peu en arrière de l'oreille droite. Autre remarque non moins troublante, le revolver retrouvé sous les pieds de la victime était muni d'un chargeur encore plein. Par ailleurs, nous avons pu constater par nous-mêmes, que le canon de l'arme était encore rouillé et qu'il n'exhalait aucune odeur de poudre et ne révélait aucun rodage, ce qui laisse supposer que le revolver n'avait pas dû servir.

Peut-on songer à un attentat dont le vol aurait été le mobile. Pas vraiment, puisqu'on a retrouvé intact le portefeuille de la victime contenant cinq billets de 100 francs, deux billets de 10 francs et 3 de 5 francs, sauf qu'il n'y avait plus trace de vêtements, rouleaux et coupons de tissus dans le véhicule. Les avait-il livré quelque part ?

Ce qui est sûr, c'est que lors de son passage près de Tanville et aux abords de la Lande-de-Goult, M. Cholet se trouvait seul dans le véhicule comme l'affirment différents témoins. On pourrait donc croire à un guet-apens provoqué par la jalousie. Les gendarmes de Sées mènent une enquête qui pourra peut-être rapidement éclaircir le mystère. Attendons.

23 mai 1933 : M. CHOLET S'EST-IL SUICIDE ?

La fin tragique de M. Pierre Cholet, voyageur de commerce à La Ferté-Macé a causé une vive émotion dans la région fertoise. Ce jeune homme, gai, primesautier, possédait l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

Cette affaire qui semblait classée, après la première journée d'enquête pourrait fort bien réserver des surprises, car personne ne veut croire au suicide. Mme Cholet, sa mère a d'ailleurs déposé au Parquet une plainte contre inconnu.

Le juge d'instruction a procédé à quelques interrogations qui n'ont donné jusqu'alors aucun résultat positif. Notre enquête nous a permis d'apprendre que quelques heures avant sa fin tragique, M. Cholet se trouvait à Sées en compagnie de quelques camarades et ne semblait nullement avoir l'intention de se suicider. Nous avons pu approcher les personnes qui ont découvert le cadavre et nous ont donné leur version de cette pénible affaire. On aurait attaqué M. Cholet sur la route et on lui aurait tiré un coup de feu à bout portant et après le crime, on aurait laissé la voiture rouler dans la descente, ce qui expliquerait la position de celle-ci lorsqu'elle fut découverte.

On dit également que quelques minutes avant la découverte, une personne aurait entendu le moteur d'une motocyclette de passage sur la route. Cette moto se serait arrêtée dans les parages où a eu lieu la découverte tragique. Ceci évidemment sous toutes réserves.

Quoiqu'il en soit, l'affaire est entre les mains de la justice qui, espérons-le, ne tardera pas à éclaircir cette ténébreuse affaire.

25 mai 1933 :

Aucun élément n'a encore permis d'éclaircir les circonstances de la mort de M. Cholet. On a pu seulement savoir que le malheureux avait tenu le revolver trouvé dans l'auto et que cette arme aurait pu contenir une cartouche supplémentaire dans le canon et que ce serait la douille de cette cartouche qui fut retrouvée dans la voiture.

Cette supposition fait, du même coup, voler une des objections qu'on pouvait opposer à la réalité d'un suicide.

L'autopsie pratiquée par M. le docteur Chon qui accompagnait le Parquet, n'est pas opposée aux diverses versions. Les trous effectués par la balle paraissent sensiblement de même grandeur de part et d'autre du crâne. Par ailleurs, aucune brûlure n'apparaît aux cheveux. Ce qui rend assez difficile de déterminer de quel côté est parti le coup. Dans la voiture, nous n'avons pu relever aucune trace de balle et un éclat de bois au dossier de la banquette, qui avait d'abord attire l'attention, paraît dit-il, l'apposition d'une vis. L'hypothèse d'un suicide paraît donc plus vraisemblable qu'à l'issue des premières constatations.

Pourtant, la voiture qui dévala la forte pente, avait été au préalable débrayé. C'est dans cet état qu'elle a parcouru 25 mètres sur la berne droite, franchi deux petits fossés de 40 centimètres environ de profondeur et est venue se coincer sur une souche après avoir escaladé un talus d'une hauteur de près d'un mètre. Il semble difficile d'imaginer que la victime ait mis le levier de vitesse au point mort en haut de la côte pour laisser dévaler sa voiture avant de se tirer une balle dans la tête en pointant l'arme derrière son oreille . Mais à quoi pourrait être dû ce suicide, si suicide Il y a ? Il pourrait s'expliquer par des difficultés survenues à la suite des

nombreuses relations mondaines du jeune homme, qui a très bien pu faire l'objet de diverses menaces. Le coup de revolver aurait alors dénoué une situation délicate.

Empressons-nous d'ajouter que l'enquête n'a encore rien donné d'intéressant dans ce sens.

Un rival supposé de M. Cholet a été interrogé sur son emploi du temps. Fournira-t-il à la justice d'utiles précisions ? Nous l'ignorons encore.

Jusqu'à nouvel ordre, nous en resterons donc là.

Cependant, la famille du défunt ne croit pas à la thèse du suicide. La mère de M. Cholet a déposé une plainte contre inconnu.

28 Mai 1933 :

Où en est-on ? Que doit-on penser ? C'est pour répondre en partie à ces questions que nous nous sommes rendus à Sées.

Des bruits fantaisistes

Le premier commerçant que nous avons aperçu nous déclara tout de suite

«Si vous voulez ramasser tous les bruits qui circulent, toutes vos colonnes n'y suffiront pas ».

—Mais de quoi parle-t-on surtout ?

—On a d'abord mis en cause un commerçant qui n'a du reste eu aucun mal à se disculper. On a inventé des histoires qui ont été bien vite démenties. Pour ma part, je n'ai jamais marché.

Quelques minutes plus tard, le directeur de l'établissement nous avoue son scepticisme et conclut :

—Il y a décidément de bien vilaines langues ».

Nous apprenons que M. Cholet venait plusieurs fois dans la semaine à Sées et qu'il circulait dans la région. Le samedi, jour de marché en particulier, il se trouvait toujours là car il possédait un dépôt de vêtements.

—Mais, demandons-nous à quelqu'un d'autorisé, comment le respectable Sagien qu'on avait précédemment soupçonné, a-t-il pu s'en tirer ?

—C'est très simple, il se trouvait précisément à l'heure approximative où la mort frappa Cholet près de Carrouges, dans un garage où il faisait réviser son automobile. Peu après, il alla jusqu'Argentan.

Toutefois, nous désirons en savoir un peu plus long, c'est pourquoi nous allons trouver M. Desriac, gérant du dépôt de vêtements chez qui se fournissait la victime.

Chez le gérant de Sées

M. Desriac, originaire de Broons (Côtes-au-Nord) nous accueille avec beaucoup d'amabilité. Sa jeune femme et lui répondent volontiers à nos questions. C'est ainsi que nous pouvons enregistrer certains détails qui ne manquent pas d'intérêt.

—M. Cholet, nous déclare le gérant, était très lié avec nous. Il avait encore déjeuné chez nous samedi dernier ».

C'est arrivé, un jour, à Carrouges (suite)

— Vous n'avez pas remarqué qu'il était plus sombre que de coutume ?

— Loin de là. Ayant fait fonctionner sa T.S.F. sur le coup de midi, quand elle diffusa « l'Angélus de la Mer », il empoigna le journal Ouest-Eclair qui reposait sur la table et s'en fit un pavillon pour entonner la chanson, avec sa belle voix en même temps que le haut-parleur. Je lui dis : « Tous les passants vont s'arrêter », mais il ne se troubla pas pour si peu.

— Et le revolver ?

— Il m'avait déclaré l'avoir acheté le mercredi précédent alors qu'il effectuait une tournée à Argentan. Mais c'est assez curieux, ça ne coïncide pas avec l'affirmation qu'il fit à une demoiselle du magasin d'avoir acheté ce revolver il y a un mois.

— C'est curieux, mais, le revolver, vous l'avez vu ?

— Naturellement, puisque peu de temps avant de partir samedi dernier, il plaça l'arme sur la table que vous voyez, la nettoya, mit le chargeur et glissa dans le canon des balles prises dans une boîte placée dans le placard que vous avez sous les yeux. Comme je lui faisais remarquer qu'il était assez dangereux de glisser ainsi une balle, il me répondit : « Ce n'est pas la peine d'avoir un revolver s'il n'y a rien dedans »

— Paraissait-il inquiet ?

— Je n'en ai pas eu l'impression, et Mme Desriac d'ajouter :

— Je l'ai pourtant entendu dire une fois : « J'ai peur de quelqu'un », mais nous n'avons jamais pu savoir de qui il s'agissait.

Une histoire de crevettes

On a aussi colporté et certains journaux ont déclaré que M. Cholet avait acheté des crevettes pour les porter à sa mère, crevettes retrouvées près de l'auto, ce qui laisse supposer qu'il n'avait aucune intention de se suicider.

M. Desriac nous a révélé qu'en fait, M. Cholet était allé dans la journée jusqu'à Cabourg et c'est là qu'un ami, M. Grard, lui avait remis des crevettes pour lui-même. Or, chose bizarre, il avait oublié de déposer le paquet à Sées !

— Ainsi vous n'avez rien remarqué d'anormal ?

— Rien du tout, sinon que, dans l'après-midi, M Cholet, qui n'avait pas assisté aux obsèques du docteur Joseph Hommey, manifesta le désir d'aller au cimetière voir sa tombe. Nous partîmes tous trois et nous revînmes vers 18 h 30.

Le départ

Tout cela nous semble assez singulier. Nous insistons donc.

— Il ne vous parut pas préoccupé lors de son départ ?

— Non, il partit vers 7 heures du soir. Je lui fis même remarquer qu'il n'allait pas arriver de bonne heure. A quoi il me répondit : « Certainement, d'autant plus que j'ai deux clients à visiter à Tanville ».

Mme Desriac insiste :

— Il nous a même spécifié qu'il avait promis à une des personnes de revenir lui apporter des caleçons.

— Voyons, vous croyez vraiment qu'il n'avait aucune préoccupation ?

— Je sais seulement qu'il fréquentait une personne à Mayenne, conclut M. Desriac

Nous remercions nos interlocuteurs et prenons bientôt la direction de Carrouges.

Ce que l'on dit à Carrouges

Nous refaisons le chemin que fit pour la dernière fois, le samedi 20 mai, M. Cholet, route pittoresque qui se poursuit à travers les futaies et les landes. Nous voici bientôt à la côte tragique, à la sortie de la forêt d'Ecouves. On s'explique aisément que, par suite de la déclivité l'auto dont le levier se trouvait au point mort, ait pu franchir deux fossés et escalader le talus.

A Carrouges où nous arrivons bientôt, on jase beaucoup.

On a prétendu que des automobilistes suspects avaient été aperçus. Mais ces affirmations n'ont pas été confirmées. Ce qui est sûr, c'est qu'un débitant de la Ferrière-Béchet vit passer l'automobiliste samedi soir et qu'il semblait s'y trouvait seul. Deux habitants de la commune de la Lande-de-Goult, interrogés, ont vu passer l'auto, mais ils ne peuvent fournir de précisions. Quoi qu'il en soit, le véhicule sur lequel les scellés ont été apposés, doit être inspecté incessamment par un expert. Il se trouve actuellement dans la cour de l'Hôtel Chabot (Hôtel St Pierre) à Carrouges. On n'y a relevé jusqu'alors aucune trace de balle. La nouvelle expertise projettera-t-elle quelques nouveaux rayons de lumière. Nous le saurons bientôt.

La version officieuse

— « On ne nous fera pas croire qu'il s'est suicidé » déclarent à l'envie la plupart de ceux qui approchaient M. Cholet.

Nous ne voudrions pas les contredire mais nous devons reconnaître que tous ceux qui ont participé de près à l'enquête inclinent pourtant vers la solution du suicide. D'ailleurs l'autopsie pratiquée par le docteur Chon du parquet d'Alençon, a conclu dans ce sens.

A la suite de quoi, cette décision fatale aurait-elle été prise ? Nous en sommes réduits aux conjectures.

M. Cholet avait-il des ennuis d'ordre professionnel ou sentimental ? Certaines lettres au surplus en témoignent. Quelqu'un qui l'approcha d'assez près n'est pas éloigné de le croire. Cela expliquerait l'achat d'une arme et son chargement.

Mais nous ne nous lancerons pas à travers le vaste champ des hypothèses, nous nous contenterons d'exprimer le souhait que chacun s'en remette en toute confiance aux conclusions de l'enquête qui n'est pas encore close, la mère du jeune homme s'étant portée partie civile,

03 Juin 1933 : LE MYSTERE DE CARROUGES : LES CONCLUSIONS DE L'EXPERT

Nous avons annoncé que la voiture de l'automobiliste, dont la mort reste mystérieuse, avait été examinée par un expert. Malheureusement, cet expert n'apporte aucun élément nouveau dans l'affaire, car elle ne fait que confirmer les observations que nous avons relatées.

Du reste, voici ses conclusions :

Après examen de la voiture automobile accidentée, je reconnais que le trou placé sur le dossier, côté droit du conducteur, est dû à une vis à bois, que l'on aurait placée à cet endroit puis enlevée. Du reste les filets de la vis sont nettement apparents. Le trou correspond à 7 mm de diamètre. La balle du revolver passe dedans sans difficulté. Au sujet des gouttes et giclures de sang, elles sont dues aux mouvements désordonnés de la tête de la victime occasionnés par les déplacements violents subis par la voiture au moment où elle quittait la route et en franchissait les fossés pour ensuite s'arrêter sur le talus.

Donc, rien à espérer de ce côté.

De La Ferté-Macé, pays d'origine et de domicile de M. Cholet, vous pouvez noter que j'ai pu voir quelques amis très proches du défunt, qui, tous, ont été unanimes dans leurs déclarations.

Ainsi, nous recevons les renseignements suivants de M. Romagné qui m'a dit :

— « Je ne puis croire au suicide de Pierre Cholet ; il avait une très belle situation qui lui laissait entrevoir un bel avenir. Il n'est pas possible que ce garçon très gai, eut attenté à ses jours ».

« Ici, on ne croit pas non plus au suicide, mais alors qui aurait fait le coup ? C'est le point d'interrogation. Serait-ce une vengeance, c'est possible ».

A Sées, on est moins affirmatif. Il est vrai que le jeune homme y était moins connu.

Qui pourrait affirmer que sous son exubérance naturelle, Pierre Cholet ne cachait pas de lancinantes préoccupations ?

« J'AI PEUR DE QUELQU'UN » avait-t-il déclaré à M. Desriac, Mais, nous n'avons là que des impressions d'amis. Pourtant, cette simple réflexion qu'il fit au gérant de Sées ne laisse-t-elle point entrevoir qu'il ne vivait pas sans troubles.

Et puis son attitude le jour du drame n'est-elle pas celle d'un homme préoccupé :

1° Sa visite singulière dans le cimetière pour se recueillir sur la tombe du docteur Joseph HOMMEY, (décédé le 4 mai 1933, dans sa 72e année, ce médecin distingué était maire de Sées)

2° L'essai du revolver et l'idée de glisser une balle dans le barillet, si c'est vrai !

3° L'oubli de déposer à Sées le paquet de crevettes qui lui avait été confié et qu'on n'a pas retrouvé dans la voiture.

4° Le fait de ne pas passer chez deux clients de Tanville alors qu'il venait d'annoncer sa visite.

Tout cela ne dénote-t-il pas qu'il était de plus en plus dominé par une idée fixe ou alors qu'il agissait sous la menace d'une arme. Il

paraît non moins incontestable qu'on s'est servi d'un revolver, une douille de balle ayant été retrouvée dans la voiture, il a été démontré qu'il était mort d'un coup tiré à bout portant. La police penche pour un suicide en supposant que le pistolet pouvait contenir une 7ème balle glissée directement dans le canon du revolver. Même si cet ensemble de faits incline l'expert vers la version du suicide, elle n'est pourtant pas admise par son entourage. Une autre version n'est pas totalement inimaginable.

04 Juin 1933

Nous apprenons que Mme Cholet, mère de la malheureuse victime, est venue trouver M. Manguin, avocat au barreau d'Alençon pour lui demander de la représenter : il sera assisté de M. Tilly avoué

On sait qu'à la suite de la mort de son fils. Mme Cholet s'est portée partie civile. Si nous en croyons les renseignements que nous possédons, l'enquête, qui est menée autour de cette affaire mystérieuse pourrait peut-être bien s'élargir et réserver quelques surprises.

J'ai consulté les éditions suivantes du journal et même celles de l'année d'après et je n'ai plus retrouvé aucune trace de cette affaire, ce qui est encore plus mystérieux !!!

Pour en savoir plus j'ai contacté l'ordre des Avocats d'Alençon qui a bien pris note de ma requête et m'a demandé de patienter avant d'obtenir une réponse qui nécessite des recherches, qui je l'espère, pourront nous éclairer sur l'aboutissement de cette enquête.

Mary COUSIN

CARROUGES dimanche 17 décembre

**OPERATION
"PAQUET de PÂTES"**

Au profit des



Ils ont besoin de VOUS



Déposez vos paquets de pâtes à "Cocci Market" ou "Vivéco" du 12 au 16 décembre
ou venez à la salle polyvalente le 17 décembre à partir de 15 h 45 déposer
vos PAQUETS DE PÂTES

*Pour les plus jeunes donne ta commande au Père Noël,
n'oublie pas de noter ton nom et adresse.*

Café, chocolat, crêpes offerts à TOUS

CARROUGES-MOTO avec la participation de la mairie

02.33.27.05.75. comett61@aol.com

carrouges moto.fr



Au 9bis Place Le Veneur



Au 9 bis de la Place Le veneur, une petite boutique expose sa nouvelle vitrine aux Carrougiens et Carrougiennes. Delphine Gaugain m'y accueille avec un large sourire de bienvenue.

Native de Mortagne au Perche et habitant Mortrée, elle tenait, jusqu'alors, un stand de vêtements sur le Marché de Carrouges depuis longtemps :

« Je cherchais à m'installer et j'avais repéré ce local que je trouvais fort bien placé quand il a été proposé à la location. J'ai donc sauté sur l'occasion ! me déclare-t-elle,

surtout que je connais bien Sonia qui tient le salon de Coiffure attenant et que je m'entends très bien avec elle ! »

À bientôt 54 ans, ayant élevé ses 5 enfants devenus grands maintenant et secondé son conjoint dans son entreprise de mécanique-auto à Mortrée, elle n'avait plus envie de continuer les marchés et voulait se poser.

« Surtout que j'ai bien accroché avec les gens d'ici et que j'aime bien le site, il ne reste plus qu'à faire venir la clientèle, car pour l'instant, c'est un peu mou ! »

Pourtant, elle offre un choix varié de vêtements pour femme dans l'air du temps, ainsi que des chaussures et accessoires. Elle propose aussi des prestations de couture : retouche et repassage.

N'hésitez pas à pousser sa porte qui est d'ailleurs pratiquement toujours ouverte : vous y découvrirez des merveilles et vous ferez la connaissance d'une personne fort sympathique qui m'a rappelé de ne pas oublier de dire qu'elle remerciait Sonia de lui envoyer des clientes.

Nous lui souhaitons une bonne réussite sur le plan commercial à Carrouges.

Tél : 06 79 72 59 40

Marine fait un tabac



Marine VERNHET est ponctuelle. Elle se présente à moi avec un large sourire, prête à se « dévoiler ». Agée de 31 ans, Marine est originaire de la Beauce. Il y a 7 ans, elle arrive « chez nous », son diplôme de cavalière monitrice en poche, pour travailler dans le monde du cheval, sa passion de toujours. Son conjoint l'accompagne et trouve un travail au Conseil Départemental (la voirie), très vite il devient pompier volontaire à Carrouges. Ils s'installent à St Martin L'Aiguillon avec leurs 10 chevaux qui ont suivi l'aventure. Dynamique et toujours prête à rendre service, elle est présidente du comité d'animation de St Martin L'Aiguillon depuis 4 ans.

C'est par le plus grand des hasards que la proposition de reprendre la maison de la presse lui est faite. Elle n'y connaît rien, c'est donc un véritable challenge pour Marine d'accepter cet emploi. Mais elle répond favorablement à cette opportunité de travail, car elle a à

cœur de succéder à son amie Annick et ainsi de lui rendre hommage.

« J'essaye de mettre toute mon énergie dans ce que je fais, à l'image d'Annick ». Elle accepte également cette responsabilité car elle est soucieuse du bien vivre à Carrouges et que la fermeture du bureau de tabac est un réel préjudice pour tous. « Mais la maison de la presse ce n'est pas que le tabac, ça on en trouve partout et au même prix mais c'est une ambiance, un accueil, des plus. »

Embauchée jusqu'à la vente du commerce, elle a suivi un stage PMU / FDJ avant de se lancer. « L'organisation a été un peu compliquée au début avec la mise en place des nouveaux paquets neutres. Mais les gens ont été patients et ont accepté avec gentillesse mes hésitations. »

De caractère plutôt timide, ce n'est pas vraiment dans sa nature d'aller vers les autres, et voilà que peu de temps après la réouverture elle se découvre des ressources insoupçonnées et des capacités relationnelles.

« Je suis ravie, j'aime les habitués, l'échange de nouvelles, la proximité avec les gens », me confie-t-elle, avec un grand sourire.

« Je tiens à remercier tous les Carrougiens pour l'accueil qu'ils m'ont réservé et pour leur indulgence ».

Courant décembre, Marine vous accueillera dans de nouveaux locaux, 2 place Leveneur.

Soucieuse d'aller de l'avant et d'être au plus proche de ses clients, Marine reste à l'écoute de toutes les remarques. N'hésitez pas à lui en faire part.

8h30/12h15 – 16h/19h du lundi au samedi.

Fermé le jeudi.

9h/12h le dimanche

Tél. 09 77 81 51 88

Concours de Nouvelles



C'est à l'automne 2016 qu'au détour d'un chemin du bocage ornaïen est née, dans la tête de 2 Carrougiennes, l'idée d'organiser ce concours. L'objectif est simple : allier le plaisir de l'écriture à leur désir de faire connaître Carrouges. Rejointes très rapidement par un bon nombre de personnes les choses s'organisent :

- un thème : pour l'édition estivale, celui de la Guibray (« l'Espagne » à l'été 2016, « Carrouges en musique » pour l'été 2017), pour l'édition hivernale un thème varié (« premier Noël » hiver 2016, « une grande demeure » hiver 2017).
- des consignes d'écriture : une phrase posée comme point de départ ou des mots incontournables
- des participants une moyenne de 22 écrivains en herbe ou confirmés âgés de 12 à 82 ans participent à chaque concours. 24 % des auteurs sont originaires de Normandie.
- un comité de lecture composé d'une quinzaine de personnes qui sélectionne les 12 lauréats
- un financement : participation de la mairie de Carrouges à hauteur de 300 € par an
- une édition : les 12 nouvelles retenues sont illustrées et éditées dans un recueil
- une remise de prix pour les 3 premiers lauréats. La remise des prix se déroule obligatoirement à Carrouges afin de faire connaître notre bourg.

Cette année, à l'occasion de la Guibray, a eu lieu la remise des prix aux 3 lauréats en présence de Monsieur le Maire. Les auteurs avaient été invités à laisser courir leur plume pour donner vie à leur texte sur le thème de « Carrouges en musique » en 2000 mots

maximum et avec une phrase posée comme point de départ : « ce jour-là, en passant devant le château, on pouvait entendre cette musique ». Les lauréats n'ont pas hésité à venir de loin pour recevoir leur prix (divers livres) et ont ainsi découvert notre coin de Normandie. Ce fut un moment de convivialité apprécié par tous.

La quatrième édition vient de s'achever. Cette fois-ci les auteurs avaient l'obligation d'écrire un texte sur le thème : " Au cœur de l'hiver, une grande demeure à Carrouges ». Nous avons fait là un clin d'œil à Pierre Jean LAUNAY, écrivain natif de notre bourg, qui a obtenu le prix Renaudot en 1938 et dont le dernier roman s'intitule « la grande demeure ». Comme pour les trois précédentes éditions, le comité de lecture a sélectionné 12 nouvelles qui intégreront un recueil illustré (offert à leurs auteurs).

La cinquième édition, qui sortira cet été, aura comme thème celui de la Guibray 2018, à savoir : « il était une fois dans l'ouest carrougiens »

La nouvelle, histoire courte et attractive, sentimentale, historique, réaliste ou fantastique est un bel exercice créatif pour l'écrivain amateur ou confirmé.... Nous espérons pouvoir nous réjouir de votre participation active aux prochaines éditions. Merci à toutes celles et ceux qui ont eu l'audace de participer à nos 4 précédents concours et qui ont pris le risque de soumettre leur écrit à l'avis bienveillant de notre comité de lecture. Il vous est possible d'acheter le recueil en vente au prix de 5 euros à la bibliothèque, à Viv'éco ou à la maison de la presse.

Anim'Carrouges : AG le 15 janvier 2018

L'Avenir d'ANIM'CARROUGES est en grand danger !

Chers tous,

Nous nous sommes réunis le vendredi 3 Novembre au soir pour l'Assemblée Générale Annuelle d'Anim'Carrouges pendant laquelle nous devons élire les membres du Bureau.

Après l'annonce de 4 membres actuels sortants, toujours très impliqués au niveau de l'animation de notre Bourg, il a été demandé si des personnes présentes étaient susceptibles de rejoindre le Bureau.

Seules Chantal RAMAGE et moi-même avons proposé notre candidature pour reconstituer le Bureau et nous étions fortement déçues, anéanties et attristées à l'idée que nous n'allions peut-être pas pouvoir assurer notre Marché de Noël, événement festif et convivial, apprécié d'un grand nombre.

Imaginez-vous notre Bourg, SANS le Marché de Noël, SANS notre GUIBRAY, SANS les Foulées du Bocage Carrougien qui ont remporté un franc succès pour leur première édition, SANS toutes ces festivités qui nous rassemblent et qui font que notre Bourg ne se meurt pas !

Aussi, j'ai fait aussitôt appel à tous pour savoir si des Carrougiens étaient prêts pour s'investir en donnant un peu de leur temps pour nous rejoindre et continuer d'animer notre bourg, même si cela n'est pas toujours parfait et ne répond pas toujours aux désirs de chacun.

Depuis lors, certains sont venus provisoirement agrandir la petite équipe des membres actifs du conseil d'administration pour nous permettre d'organiser le Marché de Noël de cette fin d'année et c'est une bonne chose.

Nous avons pu ainsi constater que nous pouvons toujours compter sur les bénévoles, membres d'Anim'Carrouges, mais SANS BUREAU légalement élu et sans président, nous ne pouvons pas mener à bien notre souhait de poursuivre et d'améliorer chaque année nos festivités pour le bonheur des petits et des grands.

C'est la raison pour laquelle nous sommes dans l'obligation de convoquer une :

« Assemblée Générale Extraordinaire » qui se tiendra le **lundi 15 janvier à 20 h** à la salle de la Mairie.

Ordre du jour prévisionnel :

- élection du nouveau bureau
- projet et calendrier des manifestations 2018

Les personnes souhaitant rejoindre le nouveau bureau sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat, juste avant le début de la réunion.

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre et pour cela établir un pouvoir et nous le faire remettre en début de réunion.

Bien cordialement.

Brigitte THIBOUVILLE,

au titre de secrétaire-adjointe de l'ancien bureau du Comité Anim'Carrouges

Contact : animationcarrouges@yahoo.fr

Cette année encore, les danseuses et les danseurs nous ont offert un défilé haut en couleurs. Un grand bravo à eux et toutes celles et tous ceux qui ont participé à cet événement, notamment pour la confection des costumes, la construction des chars, l'organisation de la brocante, la sécurisation du défilé et bien sûr la préparation des chorégraphies ! Merci à tous et à l'année prochaine !





CARROUGES

MARCHÉ DE NOËL

10H : OUVERTURE DU MARCHÉ
 12H : RESTAURATION SUR PLACE, VIN CHAUD & CRÊPES
 14H : CONTES & CHORALE
 15H : CHORALE D'ENFANTS
 15H30 : DANSE DU PÈRE NOËL, SUIVI D'UN MADISON
 GÉANT OUVERT À TOUS !
 16H30 : CRÈCHE VIVANTE
 17H30 : RÉSULTATS DES CONCOURS
 18H : FIN DU MARCHÉ, AUTOUR D'UN VIN CHAUD OFFERT
 PAR ANIM'CARROUGES

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

BALADE EN CALÈCHE
 EXPOSANTS
 RESTAURATION
 & PRÉSENCE DU PÈRE NOËL !



CA
NORMANDIE
BANQUE ET ASSURANCES



Anim'
Carrouges

Numéros utiles

Docteur Ermessent (Médecin)	02 33 27 21 33
Docteur Sanchez (Médecin)	09 63 50 97 36
Docteur Pouard (Gynécologue)	02 33 27 85 53
Cabinet Legendre – Dubois (Infirmière)	02 33 27 25 06
Cabinet ASICA (Infirmière)	06 42 06 62 34
Docteur Delannoy (Pharmacien)	02 33 27 20 27
M. Vinci (Kinésithérapeute)	02 33 27 21 39
Carrouges Ambulances	02 33 27 21 06
MM. Thibouville et Blard (Vétérinaires)	02 33 27 24 79
Ecole Publique Maternelle	02 33 27 20 57
Ecole Publique Primaire	02 33 27 20 68
Ecole Sacré-Coeur	02 33 27 20 88
Collège	02 33 27 20 45
Centre de Loisirs / Familles Rurales	02 50 19 07 72
Mairie	02 33 27 20 38
Communauté de Communes	02 33 31 02 88
Château	02 33 27 20 32
Parc Naturel Régional	02 33 81 75 75
Maison du Parc	02 33 81 13 33
Presbytère	02 33 27 20 39
Gendarmerie (Alençon)	02 33 32 70 00
Poste	02 33 31 20 83
Maison de retraite	02 33 81 75 60
ADMR (Aide à domicile)	02 33 26 07 34
UNA (Aide à Domicile)	02 33 27 28 90
Espace Public Numérique	02 33 26 78 43
A.M.C. (Musique)	02 33 29 12 57
Bibliothèque Municipale	09 66 44 95 48
Cours de dessin	02 33 27 14 30
Carrouges Moto	02 33 27 05 75
Comité de Jumelage	02 33 28 05 22
Aura Canto (Chorale)	02 33 27 23 36
Radio Coup de Foudre	02 33 27 28 26
Anim’Carrouges	06 25 92 69 36
A.B.C. (Club de Badminton)	02 53 77 03 24
F.C.C. (Club de Football)	02 33 27 72 91
Club de Gym	02 33 39 14 36
Club de Judo	02 33 29 03 32

Directeur de la publication : M. Thibouville, Maire.
Edition du Conseil Municipal de CARROUGES. L'équipe rédactionnelle est composée des conseillers de la Commission Communication.
MAIRIE : 1 Place Charles de Gaulle 61320 CARROUGES
Tél : 02 33 27 20 38 / Fax : 09 70 62 26 45 / courriel : mairie.carrouges@wanadoo.fr
Crédits photos : F. Ipcar

Ne peut être vendu

Jeux

HORIZONTAL : **A** : Le bois où l’on trouva le cadavre de M. Cholet porte le nom de ce bras droit de Guillaume le Conquérant, époux de Mabile de Bellême. **B** : Vieux peuplier blanc— Le nouveau TGV. **C** : le ginseng et le gingembre en sont. **D** : De son vrai nom Clifford Joseph Harris Jr. rappeur, producteur de musique, de cinéma et acteur — Avant qu’ils ne réussissent à les surpasser. **E** : Ouvertures. **F** : Réduction si importante qu’on n’en voit pas la fin — Possessif — Chrome. **G** : pronom personnel — PME française experte en thermographie infrarouge. **H** : Avec un d au centre, c’est un canar_ à _uвет — indéfini — Etablissement Médico-social du 14. **I** : Dans la cuisine, Maryse, Marguerite, Mandoline, en sont — Avec sciences devant, c’est un IEP. **J** : commune de l’Orne — Fripon sans devant derrière. **K** : Vient d’un mot latin signifiant « possédés du démon ». **L** : faire une sélection —Perdure.

VERTICAL : **1** : L’affaire dont on parle dans ce bulletin l’est. **2** : Obtenant le meilleur. **3** : A une lettre près, c’est une radio qui donne du peps — Le gîte & le couvert british — Estuaire. **4** : Courageux mais pas plus — Bien pour le dernier. **5** : Elle vous propose ses toile(ttes) depuis peu dans sa boutique du bourg — C’est du sport ce court-bouillon . **6** : Grâce au Dadou, elle se jette dans la Ga-ronne, mais pas du pont — Pourtant vraie sur Mer — Actuelle Tell al-Muqayyar en Irak. **7** : C'est le métal le plus abondant de l'écorce terrestre. **8** : Précieuse ou pas, la pierre en est un — En sauce, c’est la farine qui sert à ça. **9** : Au milieu de — Signifie santé quand on trinque. **10** : Elles ont leur ville, leur baie et leur golfe mais c’est avant tout les reines de leur espèce. — à nouveau — Démonstratif. **11** : Premier monarque légendaire chinois de la Dynastie Xia — Recommandé après les L de cette grille. **12** : Dans le roman de Louisa-May Alcott, Meg, Jo, Beth et Amy March, le sont. — Quand il est maître, il peut le faire en pâte.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												

Solution du numéro précédent :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	I	G	N	I	P	U	N	C	T	U	R	E
B	N	O	E	L		M	A	L	H	E	U	R
C	S	U	Z	E			M	A	E	S	T	A
D	E	J		D	D	E		N	O		H	
E	M	A	R	E	E		M	D	P	H		O
F	I	T	E	M	S		D	E	H	O	R	S
G	N	E	S	A	R	A		S	I	L	O	S
H	A	R	I	D	E		A	T	L	A	S	
I	T	I	R	E		A	M	I	E		E	R
J	E	E	P	R	O	M		N		E	V	E
K	U		E	E	V	E	E		F	L	A	N
L	R	E	R		I	N	U	S	A	B	L	E